

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : 1-Octanol
FDS-nombre : 000000020704
Type de produit : Substance
Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Nom Chimique : octane-1-ol
No.-CAS : 111-87-5
Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119486978-10

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH
Wunstorfer Straße 40
30926 Seelze
Allemagne
Téléphone : (49) 5137-999 0
Téléfax : (49) 5137-999 123
Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: PMTEU Product Stewardship:
SafetyDataSheet@Honeywell.com
Honeywell International, Inc.
115 Tabor Road
Morris Plains, NJ 07950-2546
USA

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1
basé

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Irritation oculaire Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Effets narcotiques Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

| Nom Chimique | No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE | Classification 1272/2008 | Concentration | Remarques |
|--------------|---|---|---------------|-----------|
| octane-1-ol | 111-87-5 01-2119486978-10 203-917-6 | Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412 | 100 % | 1* |

1* - Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

3.2. Mélange

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Contact avec la peau:

Ensuite rincer à grande eau et au savon. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Enlever les lentilles de contact. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11. :

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène:
Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:
Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:
Peut attaquer les matières plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Des données sur DNEL ne sont pas disponible.

| Composant | Compartment de l'environnement / Valeur | Remarques |
|-------------|---|---------------------------|
| octane-1-ol | Eau douce: 0,2 mg/l | Assessment factor: 50 |
| octane-1-ol | Eau de mer: 0,02 mg/l | |
| octane-1-ol | Sédiment d'eau douce: 2,1 mg/kg | Assessment factor: 100 |
| octane-1-ol | Sédiment marin: 0,21 mg/kg | |
| octane-1-ol | Station de traitement des eaux usées: 55,5 mg/l | |
| octane-1-ol | Sol: 1,6 mg/kg | |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: Caoutchouc nitrile

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,4 mm

Camatril® 730

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques: Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-------------------------------|---|-----------------------|
| Forme | : | liquide |
| Couleur | : | incolore |
| Odeur | : | caractéristique |
| poids moléculaire | : | 130,23 g/mol |
| Point/intervalle de fusion | : | -15 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | 194 °C à 1.013 hPa |
| Point d'éclair | : | 80 °C |

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Méthode: coupelle fermée

| | | |
|---------------------------------------|---|---|
| Température d'inflammation | : | env. 294 °C à 1.013 hPa Méthode: ASTM E 659 |
| Limite d'explosivité, inférieure | : | 0,8 % (v) |
| Limite d'explosivité, supérieure | : | donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | env. 0,764 mbar à env. 38 °C |
| Densité | : | 0,827 g/cm ³ à 25 °C |
| Viscosité, dynamique | : | donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | : | 5,58 mm ² /s à 40 °C Méthode: ASTM D 445 |
| pH | : | Non applicable |
| Hydrosolubilité | : | 107 mg/l à 23 °C |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | log Pow 3,5 à: 23 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 117 |
| Densité de vapeur relative | : | donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | donnée non disponible |

9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts
Acides
Des chlorures d'acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale:

DL50

Espèce: Rat

Valeur: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité aiguë par inhalation:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Irritation de la peau:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: OCDE Ligne directrice 404

Irritation des yeux:

Espèce: Lapin

Résultat: irritant

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Méthode: OCDE Ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité à dose répétée:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Cancérogénicité:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Type de cellule: Cellule de lymphome chez la souris
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif
Méthode: OCDE Ligne directrice 476

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE Ligne directrice 474

Résultat: négatif

Danger par aspiration:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Autres informations:

Non mutagène dans le test d'Ames.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:

CL50

Essai en dynamique

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Valeur: 13,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 203

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Toxicité des plantes aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: Desmodesmus subspicatus (algues vertes)

Valeur: 14 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes:

N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:

CE50

Essai en statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 20 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité chronique des intervertébrés aquatiques:

NOEC

Essai en semi-statique

Espèce: Daphnia magna

Valeur: 1 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

aérobique

Biodégradation: 92 %

Durée d'exposition: 28 jr

Résultat: Facilement biodégradable

Méthode: Ligne directrice 310 de l'OCDE pour les essais

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Base | Valeur | Remarques |
|----------------------|--------|----------------|
| Directive 2012/18/CE | | Non applicable |

VOC:

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits), 0 % Non applicable

Centre de contrôle de poison

| Pays | Numéro de téléphone |
|--------------------|------------------------------|
| Autriche | +4314064343 |
| Belgique | 070 245245 |
| Bulgarie | (+35929154233 |
| Croatie | (+3851)23-48-342 |
| Chypre | +357 2240 5611 |
| République Tchèque | +420224919293; +420224915402 |
| Danemark | 82121212 |
| Estonie | 16662; (+372)6269390 |
| Finlande | 9471977 |
| France | +33(0)145425959 |
| Grèce | +30 210 779 3777 |
| Hongrie | (+36-80)201-199 |
| Islande | 5432222 |
| Irlande | +353(1)8092166 |
| Italie | +39 0649906140 |
| Allemagne | Berlin : 030/19240 |
| | Bonn : 0228/19240 |
| | Erfurt : 0361/730730 |
| | Fribourg : 0761/19240 |
| | Göttingen : 0551/19240 |
| | Homburg : 06841/19240 |
| | Mainz : 06131/19240 |
| Munich : 089/19240 | |
| Lettonie | +37167042473 |

| Pays | Numéro de téléphone |
|------------------|--|
| Liechtenstein | +41 442515151 |
| Lituanie | +370532362052 |
| Luxembourg | 070245245; (+352)80002-5500 |
| Malta | +356 2395 2000 |
| Pays-Bas | 030-2748888 |
| Norvège | 22591300 |
| Pologne | +48 42 25 38 400 |
| Portugal | 808250143 |
| Roumanie | +40 21 318 3606 |
| Slovaquie (NTIC) | +421 2 54 774 166 |
| Slovénie | +386 1 400 6051 |
| Espagne | +34915620420 |
| Suède | 112 (begär Gif tinformation);+46104566786 |
| Suisse | 145 |
| Royaume Uni | (+44) 844 892 0111 |

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI)

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act

Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances

Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand

Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

| | | | |
|-------------|---|------|--|
| octane-1-ol | : | H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| | | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne

CAS Chemical Abstracts Service

DNEL Derived no effect level

PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance

PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

1-Octanol

472328-1L

Version 1.3

Date de révision
11.07.2019

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
